



LE PRESIDENT

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Date et Lieu : 23 août 2023 au siège du CCM-Côte d'Ivoire

Heure de début : 10 h 00 min

Heure de Fin : 12 h 25 min

Présence Effective : 30 Personnes

Président de Séance : Dr. ADJAFI Danielle

Quorum : 21 / 25

Nombre de Personnes du Secteur Public :	03
Nombre de Personnes du Secteur Privé :	03
Nombre de Personnes de la Société Civile :	08
Nombre de Personnes des Populations Clés :	01
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux :	06

Nombre de Personne des PR :	00
Equipe Pays du Fonds Mondial :	00
LFA :	00
Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI :	05
Membres du Comité de Suivi Stratégique :	00
Autres membres du CCM-CI (suppléants – Invités) :	04

Préambule :

Le Secrétaire permanent, Dr. Sanga OUATTARA étant en mission à Genève pour les négociations de la subvention paludisme, Dr. SEM Kroa Serge qui assurait son a annoncé le quorum de l'Assemblée Générale à 21 membres sur 25.

L'Assemblée Générale en sa session du 23 août pouvait donc se tenir valablement.

Il a par la suite rappelé l'agenda de la rencontre avant de laisser la place à Mme la Présidente pour son mot d'ouverture.

Dans son adresse aux membres de l'AG, Dr. ADJAFI Danielle a remercié tous les membres de l'Assemblée Générale pour leur présence effective et passé en revue les l'objectifs de cette rencontre avant de souhaiter une session dans une atmosphère bon enfant et des échanges fructueux.

ORDRE DU JOUR

- 1- Partage des informations majeures + la présentation de Dr. TALL
- 2- Présentation du Bilan financier des budgets Etat et Fonds mondial ainsi que des budgets mis à dispositions par les PTF
- 3- Examen et adoption de la proposition du nouveau logo du CCM-Côte d'Ivoire
- 4- Présentation de la vision du Bureau Exécutif – mandat 2023 – 2026
- 5- Divers

Cet ordre du jour proposé à l'assistance n'a pas connu d'amendement. Il a donc été adopté à l'unanimité des membres présents.

Gestion des cas de conflit d'intérêt

Au nom de tous les partenaires, Mme Floriane Bourgeard, a demandé à tous les membres présents de bien vouloir déclarer tout éventuel cas de conflit d'intérêt relativement à l'ordre du jour de la session.

Aucun cas de conflit d'intérêt n'a été déclaré conformément à l'ordre du jour de la réunion.

1. Informations Majeures + présentation de Dr. TALL (OMS)

Informations majeures

Dr. BOGUIFO Charles, 1^{er} Vice-président a présenté les informations comme suit :

- La mini campagne de dénombrement des ménages et de distribution des moustiquaires 2023 qui s'est tenue du 10 juillet au 05 août 2023. Dr. GBANE Anzata, Chargé de Programme Paludisme a représenté le CCM-Côte d'Ivoire à cette mission. Elle a produit un rapport de mission disponible.
- L'atelier bilan du 1^{er} semestre 2023 des interventions du RSS et du C19RM du NFM3 tenu du 7 au 13 août 2023. M. ADIKO Loïc et Dr. MAMA DJIMA ont représenté l'instance de coordination nationale à cette importante activité.
- L'atelier bilan 2022 et planification des activités du 1^{er} semestre 2023 du PNLS, Mme la Présidente, Dr. ADJAFI Danielle a participé à cette activité et a prononcé un discours lors de la cérémonie d'ouverture.
- Audience accordée au CCM-CI par Monsieur le représentant résident de l'OMS le 08 Août 2023. Il s'agit de la présentation des civilités au représentant résident de l'OMS, de remercier pour tout l'appui dont le CCM-CI bénéficie depuis sa création et de présenter la vision de la mandature 2023 – 2026.
- Mission pour la réalisation d'une cartographie groupes / associations dirigés par des ados / jeunes vivant avec le VIH et impliqués dans la lutte contre VIH pédiatrique. Cette mission aura lieu en Côte d'Ivoire du 14 au 19 août 2023. Sur la période, l'équipe de mission sollicite une audience avec le Bureau Exécutif. Après échanges, les membres du Bureau Exécutif ont retenu le vendredi 18 août 2023 à 10 heures au CCM-Côte d'Ivoire.
- Mission du CCM-Congo pour le partage et le mentorat sud / sud du 28 août au 06 septembre 2023. Le bureau a donné son accord pour accueillir cette mission. Les organisations

membres de l'AG seront sollicitées pour des entretiens et des séances de travail.

- Le vendredi 18 août 2023, son Excellence Monsieur l'ambassadeur de la république de Corée à bien voulu accorder une audience au Bureau exécutif du CCM-CI. A cette rencontre ont participé Mme la présidente, le 1^{er} Vice-président, Dr. SEM et M. SEKA Jean Philippe, Monsieur l'Ambassadeur de Corée était quant à lui accompagné du 1^{er} Consul Honoraire et d'une conseillère. Les échanges ont permis d'obtenir un partenariat entre ladite ambassade et le CCM-Côte d'Ivoire. Il s'agira de poursuivre les discussions pour définir les dispositions de ce partenariat et de cet accompagnement dont le CCM-CI bénéficiera.
- Trois ateliers ont été planifiés conformément au plan de à savoir :
 - Du 05 au 07 septembre 2023 → L'atelier d'orientation des membres de l'AG
 - Du 12 au 15 Septembre 2023 → L'atelier de formation en santé publique
 - Du 19 au 20 septembre 2023 → Réunion de concertation avec les différents secteurs
 - 19 septembre 2023 de 10 heures à 12 heures → Secteur Public
 - 19 septembre 2023 de 14 heures à 16 heures → Secteur privé
 - 20 septembre 2023 de 10 heures à 12 heures → Société Civile
 - 20 septembre 2023 de 14 heures à 16 heures → PTF

Il a précisé que tous les rapports des activités menées par les membres du Secrétariat sont disponibles au niveau du secrétariat permanent.

Présentation de Dr. TALL

A l'entame de sa présentation, Dr. TALL et M. AMBROISE ANE se sont présentés comme étant les deux points focaux pour les questions d'éthique et de code de conduite au sein du bureau pays de l'OMS.

Dr. TALL, a qui revenait de faire la présentation sur le code de conduite, a donné les deux objectifs qu'elle vise à savoir :

- Distinguer exploitation, abus et harcèlement sexuels
- Comprendre les obligations et actions qui nous incombent tous pour les prévenir et y répondre

Selon ses explications :

Exploitation sexuelle est tout abus réel ou toute tentative d'abus d'une situation de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de tirer un profit monétaire, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'une autre personne. Exemple : payer pour du sexe ; s'engager dans une relation sexuelle en échange d'un emploi ou d'une quantité plus importante de médicaments, de rations, de biens ou d'abri, etc.

Abus sexuel = intrusion physique réelle ou menace d'intrusion physique de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.

Exemple : avoir des relations sexuelles avec un mineur (personne âgée de moins de 18 ans), viol, attouchements inappropriés, etc.

Le harcèlement sexuel : Tout comportement à caractère sexuel qui peut être compris ou perçu comme une offense ou une humiliation à l'égard d'une autre personne.

Peut se produire sur le lieu de travail ou en relation avec celui-ci, dans le cadre d'une relation de travail entre les employés du système des Nations Unies (y compris les consultants, les stagiaires, le SC, etc.).

Il peut s'agir :

1. de comportement physique
2. de comportement verbal
3. de comportement non verbal

Elle a signifié que tout acte entre prestataire de soin et des bénéficiaires doit se faire sur la base d'un consentement éclairé.

Le consentement éclairé quant à lui signifie qu'une personne comprend pleinement et accepte de son plein gré de participer à une activité ou de poser un acte.

Pour donner un consentement éclairé, une personne doit :

- Disposer de toutes les informations sur l'accord et ses conséquences
- Avoir plus de 18 ans
- Être suffisamment sain d'esprit pour comprendre l'accord et ses conséquences
- Jouir d'un pouvoir égal dans la relation.

En termes de documentation des différents actes elle a rappelé qu'il faut qu'au niveau de chaque institution travaillant dans la santé, le choix d'un point focal ayant reçu une formation de cinq jours au moins qu'on peut planifier avec les systèmes des nations unies sur le code de conduite.

Les interventions prioritaires à mener sont :

- La nomination de points focaux,
- La définition des normes de conduite en matière d'exploitation et d'abus sexuels (connaissance, application y compris la dénonciation des cas et la coopération aux enquêtes éventuelle)
- L'évaluation des risques et plans d'atténuation
- Au cours du recrutement prendre la peine de vérifier les antécédents des candidats et veiller à la signature du code de conduite
- Faire des formations et des séances d'information préalablement à tout déploiement à l'intention de l'ensemble du personnel, y compris le personnel de nettoyage et les chauffeurs
- Faire connaître à tous les acteurs les mécanismes de plainte
- Renforcement des capacités des partenaires d'exécution en matière de prévention et de répression de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels
- Sensibiliser les communautés à l'exploitation et aux abus sexuels, leur enseigner comment formuler des plaintes en toute sécurité et accéder aux services.

Elle a par la suite souligné que l'évaluation des risques dans le cadre de la mise en place des mesures de protection s'articule autour de 5 points qui sont :

1. Identifier les risques
2. Analyser l'impact de chaque risque
3. Examiner la probabilité de survenue de chaque risque
4. Déterminer les mesures d'atténuation pour chaque risque
5. Réévaluer le niveau de risque après l'application de mesures d'atténuation

Sur ces mots, elle a mis un terme à sa présentation.

Les échanges qui ont suivi la présentation ont porté sur la formation des membres dans la mesure du possible afin d'avoir une meilleure maîtrise des questions éthiques.

2. Présentation du bilan financier des budgets 2023 du CCM-Côte d'Ivoire

M. MESSOUM Justin, comptable au CCM-CI a rappelé que le CCM-Côte d'Ivoire bénéficie de deux principales sources de financement que sont le budget de fonctionnement octroyé par le Fonds mondial et le budget de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Au budget du Fonds mondial sont greffés deux autres budgets qui sont dédiés au C19RM d'un montant de 16.398.925 FCFA et un budget destiné au responsable Ethique d'un montant de 6.559.570 FCFA.

Le Budget FM s'élève à un montant de 86.556.014 FCFA soit 131.954 euros.

Le taux d'exécution par rubrique est :

Ressources humaines → 50,06 %

Suivi stratégique → 70,19 %

Charges de fonctionnement → 29,78 % (Les factures de janvier à avril 2023 de la flotte mobile orange et de l'hébergement de la messagerie Gmail ont été payées par anticipation sur le budget 2022. Factures flotte mobile orange à payer pour les mois de mai, juin et juillet 2023)

Ateliers et réunions → 00 % (il s'agit de l'atelier bilan du secrétariat permanent prévu pour se tenir en décembre 2023, de l'atelier d'orientation des nouveaux membres et de la formation en santé publique ainsi que des réunions de concertation des secteurs)

AGE et BE → 102,80 % (10 AG (04AGO+06AGE) réalisées dans le cadre du GC7 et de l'élection du bureau exécutif sur 06 prévues, Réunion sur le co-financement des PRs)

Communication → 24,39 % (Les factures de janvier à avril 2023 des Box internet orange ont été payées par anticipation sur le budget 2022. Factures des box internet orange à payer pour les mois de mai, juin et juillet 2023, Appareil photo à acheter)

Le taux global d'exécution du budget Fonds mondial est de 45,49 %

Le Budget Etat s'élève à 211.403.383 FCFA, exécuté à un taux de 74,78% (il reste à payer les salaires des mois restants, le paiement du loyer et de quelques charges du bureau).

Le partenaire MSH a apporté un appui au CCM-Côte d'Ivoire pour l'organisation d'un atelier de révision des textes, pour l'organisation d'un atelier d'orientation sur le Community Lead Management (CLM), toutefois, le montant de cet appui n'a pas été transmis à l'instance.

Les échanges qui ont suivi la présentation visaient essentiellement l'amélioration de la présentation.

Il faudra que le service comptabilité rajoute à la présentation une colonne pour les commentaires pour justifier les différents taux d'exécution présentés.

Il faudra également préciser la période d'exécution des différents budgets présentés

Il faudra également expliquer pour le budget état à un meilleur taux d'exécution que le budget Fonds mondial. Comme explication il fait noter que plusieurs montants sont en engagement, des ateliers et formations annoncés dans les informations devront être menés ce qui portera le taux présenté à un haut niveau.

Il a été également recommandé au présentateur de trouver un mécanisme pour l'utilisation du montant de la ligne carburant prévu sur le budget du point focal C19RM.

RECOMMANDATION

- Améliorer la présentation pour permettre une meilleure compréhension

3. Examen et adoption de la proposition du nouveau logo du CCM-Côte d'Ivoire

Il est revenu à l'informaticien, M. SEKA Jean-Philippe, responsable du service informatique qui a travaillé de concert avec le service communication de faire la proposition du nouveau logo comme entité propre de l'Instance de Coordination du CCM-Côte d'Ivoire.

Il a expliqué que conformément à la vision du nouveau bureau exécutif et prenant en compte la charte graphique révisée de juin 2021 qui prône que le logo du Fonds mondial ne doit être utilisé qu'après l'obtention d'un agrément, il s'avérerait important de doter le CCM de la Côte d'Ivoire d'un logo.

Après plusieurs propositions, le logo présenté a été retenu. Il représente les couleurs de notre pays orange- blanc et Vert. Les défenses d'un éléphant (l'emblème de la Côte d'Ivoire) qui couvrent deux (2) bonhommes en orange avec les têtes en vert représentant la population ivoirienne dans un esprit de protection.

A la fin de sa présentation, il a précisé la signification du CCM.

Pour les prochaines étapes il s'agira de communiquer sur ce nouveau logo, il s'agira également de faire une mise à jour des supports de communication, une formation du personnel au besoin se fera afin de garantir une utilisation efficiente dudit logo.

En conclusion, le présentateur a souligné que ce logo ne représente pas simplement un changement visuel mais incarne l'engagement de l'instance dans le processus de prise en charge de la population ivoirienne. Il symbolise s'il est adopté au cours de la présente AG l'identité, les valeurs et la vision de l'instance pour un avenir meilleur.

La majorité des membres présents ont félicité le bureau pour cette initiative.

Les échanges qui ont suivi cette présentation ont tourné autour du fait qu'aucune pathologie n'est précisé sur le logo. A cette question, le Bureau Exécutif a justifié que c'était un choix motivé par l'ouverture du CCM-Côte d'Ivoire sur toutes les problématiques de santé comme ce fut le cas pour la COVID19.

Les votes qui ont suivi cette présentation ont donné les résultats suivants :

Nombre de votant : 21 membres

Pour l'adoption du logo : 21 voix sur 21 membres votants

Contre l'adoption du logo : 00 voix exprimé

Abstention : 00 voix exprimé

A l'unanimité des membres présent, le nouveau logo du CCM-Côte d'Ivoire a été adopté.

RECOMMANDATION

- Communiquer sur le nouveau logo du CCM-Côte d'Ivoire

4. Présentation de la vision du Bureau Exécutif pour le mandat 2023 - 2026

En lien avec les missions assignées au CCM-Côte d'Ivoire, Mme la présidente du CCM-Côte d'Ivoire, Dr. ADJAFI Danielle, au nom du Bureau Exécutif, a fait une proposition de la vision du Bureau Exécutif pour le mandat 2023 - 2026.

Cette vision s'articule autour de cinq (5) principaux axes stratégiques qui se déclinent comme suit:

Renforcer la gouvernance :

- Prioriser le positionnement de l'Instance Nationale de Coordination (Mener la réflexion sur le bon ancrage) ;
- Doter le CCM-CI d'un siège ;
- Tenir compte des recommandations du CCM-Evolution pour une question d'harmonisation

Renforcer la visibilité du CCM-CI :



- Elaborer un document de stratégie de communication sur les actions du Fonds mondial, à travers sa présence, couvrant les activités sur le terrain

Renforcer le suivi stratégique des subventions :

- Veiller au suivi stratégique régulier et efficient des subventions en mettant à l'ordre du jour des AG ordinaires ou extraordinaires du CCM-CI :
- Le suivi du taux d'absorption des PRs,
- Le suivi du cofinancement par un comité mis en place,
- Les ruptures d'intrants et les difficultés des OSC...
- Etablir un mécanisme fluide, coordonné et régulier de communication entre les PRs et le BE

Accroître les ressources financières et matérielles :

- Elaborer un plan stratégique de Mobilisation de ressources financières et matérielles domestiques

Renforcer les capacités des acteurs

- Initier des formations sur des thématiques diverses (leadership, connaissance des procédures des organismes internationaux de financement, suivi stratégique et programmatique, éthique en général et particulièrement sur la politique de lutte contre l'inconduite sexuelle en milieu de travail et les mesures destinées à y remédier).

Elle a souhaité qu'en fin de mandat, le bureau exécutif ait réussi à hisser haut l'instance de coordination pour le bien-être des populations ivoiriennes.

Les membres présents se sont dit heureux de partager cette vision et ils se disent conscients de l'engagement que l'atteinte de cette vision nécessite aux côtés du Bureau Exécutif.

Tout en la félicitant pour cette proposition, les membres de l'Assemblée Générale ont souhaité que des objectifs mesurables soient fixés à certains axes stratégiques tel que l'amélioration des taux d'absorption pour définir le taux qu'on souhaiterait atteindre, préciser si les PR viendront présenter les résultats de leur mise en œuvre et la périodicité de ces rencontres.

Ils ont souhaité également que cette vision prenne en compte les recommandations du CCM-Evolution.

Ils proposent qu'un axe stratégique soit définir en lien avec le CLM, qu'un agenda détaillé de la vision soit présenté aux membres afin d'en garantir un suivi.

Divers

Dr. SERY Maurin, du secteur Privé a porté à la connaissance de l'Assemblée que la plateforme du secteur privé de la santé l'a porté à la tête de son Bureau Exécutif à l'issue des élections. Un courrier sera adressé au CCM-Côte d'Ivoire pour donner la composition dudit bureau exécutif. Le nouveau siège de l'organisation se situe à Abidjan, Angré à la 7^{ème} tranche.

Mme Floriane Bourgeard a signifié qu'elle était au terme de sa mission en Côte d'Ivoire, elle dit avoir pris plaisir à travailler avec tous les acteurs en Côte d'Ivoire et bien singulièrement avec le CCM-Côte d'Ivoire. Elle sera remplacée par Mme Emmanuelle Espié qui prendra fonction le 04 septembre prochain.

Dr. SHABANI a informé d'une mission du PEPFAR Washington qui séjournera à Abidjan. Cette mission fera des visites de site à Yamoussoukro et à Assinie.

Dr. BOGUIFO a profité pour rappeler la mission du CCM Congo qui sera en Côte d'Ivoire dans le cadre d'un partage d'expérience du 28 août au 6 septembre et les trois activités à venir :

- Du 05 au 07 septembre 2023 → L'atelier d'orientation des membres de l'AG
- Du 12 au 15 Septembre 2023 → L'atelier de formation en santé publique
- Du 19 au 20 septembre 2023 → Réunion de concertation avec les différents secteurs
 - 19 septembre 2023 de 10 heures à 12 heures → Secteur Public
 - 19 septembre 2023 de 14 heures à 16 heures → Secteur privé
 - 20 septembre 2023 de 10 heures à 12 heures → Société Civile
 - 20 septembre 2023 de 14 heures à 16 heures → PTF

Le personnel du service communication a incité les membres de l'Assemblée Générale à se connecter sur les différents canaux de communication (site web, page Facebook, twitter, Instagram, page LinkedIn, etc..) afin d'être informé en temps réel de toutes les activités de l'instance.

Au terme de cette session, Dr. ADJAFI Danielle s'est réjouie du bon déroulement de cette rencontre. Elle a remercié tous les participants pour leur contribution qui ont permis de doter de l'institution d'un logo et de partager la vision du Bureau.

Les prochaines étapes après cette AG sont les suivantes :

1. La transmission du Procès-verbal de la session,
2. La divulgation de notre nouveau logo et la mise aux normes de tous nos supports de communications et administratifs,
3. L'élaboration du Plan de Travail Annuel 2024 du CCM-CI tenant compte de la nouvelle vision du Bureau Exécutif

Sur ce, elle a clos à l'Assemblée Générale du 23 août 2023.

Rédigé le : 24 août 2023

Par Mme N'GUESSAN

Validé par l'AG le 22 novembre 2023

Dr. ADJAFI Danielle

